

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Commune de Deùlémont

COMMUNE DE DEULEMONT

**Arrêté Municipal portant délégation de signature
à Madame Céline FRETIN**

Le Maire de la Commune de Deùlémont (Nord),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son Art. L. 2122-18 ;
- Vu la délibération n° 2026.013 du 20 mars 2026 portant élection de Monsieur Christophe LIENART, Maire de Deùlémont (Nord),
- Considérant que le bon fonctionnement des affaires communales nécessite l'attribution de délégations de signature aux Conseillers Municipaux délégués,

ARRETE

Art. 1^{er} : A compter du 1^{er} avril 2026, il est donné délégation de signature à Madame Céline FRETIN, Conseillère Municipale déléguée, pour intervenir dans le domaine des « finances ».

Art. 2 : Cette délégation entraîne la signature des documents relatifs à ce domaine.

Art. 3 : Tous les actes signés par Madame Céline FRETIN devront porter la mention indicative suivante « par délégation du Maire ».

Art. 4 : Le secrétariat de la Mairie de Deùlémont est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur Le Préfet du Nord.

Fait à Deùlémont, le 1^{er} avril 2026

Notifié à l'intéressée le 1^{er} avril 2026


La Conseillère Municipale déléguée,



Céline FRETIN



Le Maire,



Christophe LIENART

Le Maire,

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,

. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.